

21122023\_031

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

## Nombre de Conseillers

• en exercice 14

• présents 10

• votants 12

(dont 3 procurations)

• Excusés 4

• Absent

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Date d'affichage : 14 décembre 2023

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Jean-Claude BARRAILLE ; Thierry CALS ;  
Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES

Excusés : Mmes Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; Jocelyne GALINIER ; Mrs René ALIÈS (procuration à M Thierry CALS) ; Vincent COUSINIÉ (procuration à M Francis MATHIEU)

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

**Complément de délégation  
Autorisation à M le Maire d'ester en justice**

Vu la lettre en date du 09 novembre 2023 de M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Toulouse nous transmettant la requête n°2306729-5 présentée par Mme Crystèle VIDAL.

Vu la lettre en date du 30 novembre 2023 de M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Toulouse nous transmettant la requête n°23072012-5 présentée par Maître Gilles MAGRINI, avocat, pour M et Mme Dominique et Geneviève SOCHARD.

Ces requêtes visent l'annulation de la délibération n°28092023-03 concernant le tableau récapitulatif des chemins ruraux.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (dont 2 voix par procuration),

- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans les requêtes n°2306729-5 et n° 23072012-5

Martine CROS  
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU  
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

